

RPI des Sentes - Compte-rendu du Conseil d'école du 21 octobre 2010 à Crevant

Étaient présents : Mme Lamy, MM Pirot et Daumy, Maires des communes de Pouligny Notre dame, Crevant et Pouligny saint Martin ; Mme Découx, secrétaire du RPI; M Dallot président du RPI; Mmes Champeau, Darchis, Périchon, Yvernault, Delhay-Keirse, Lamy et M Dancerne, parents d'élèves; Mmes Descoux et Meillien , DDEN de Pouligny Saint Martin et Crevant; Mmes Hérault, Schwarz, Péres, enseignantes et M Aucante, coordinateur.

Étaient excusés : Mme Pascaud, Inspectrice de l'Éducation Nationale; Mmes Bekkering, Darchis, et M Pied, parents d'élèves, M Langlois DDEN de Crevant, Mme Raclet et M Mével, enseignants.

1) Installation du nouveau conseil d'école.

- Résultat des élections : Les 9 parents d'élèves de la liste unique ont été élus. Participation : 61,58%. Les parents d'élèves et DDEN sont remerciés pour avoir permis la tenue du bureau de vote. Le vote par correspondance est très majoritaire.
- Rappel des attributions et du fonctionnement du Conseil d'école : Les parents d'élèves bénéficient de 5 sièges. Le Conseil vote le règlement intérieur, dans le cadre du Projet d'école, donne avis et suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur les questions intéressant la vie de l'école et de la communauté scolaire et est consulté sur ces points. Il adopte le Projet d'école (pour 3 ans) et ses avenants chaque année et est informé de l'organisation des aides et de choix pédagogiques spécifiques.

2) Situation générale et fonctionnement du RPI depuis la rentrée.

- Effectifs et répartitions. L'effectif à ce jour est de 115 élèves (Crevant : 47, Pouligny Saint Martin : 24; Pouligny Notre Dame : 44). Il y a déjà eu des départs et des arrivées sur cette première période.
- Fonctionnement des temps et services périscolaires.
De nombreux problèmes de comportement ont été signalés dans les transports. Certains enfants ne restent pas assis et se disputent. Mme Lamy (Maire de PND) en a fait elle même le constat et des familles se sont plaintes. Les enfants sont nombreux certains sont très perturbés et perturbants, il est difficile pour le chauffeur de gérer à la fois la conduite et la discipline et il est quelquefois obligé de s'arrêter. Cela a déjà entraîné des retards sur le service. Le problème concerne particulièrement le car qui effectue la navette de Pouligny Notre Dame à Pouligny Saint Martin où il n' y a pas d'accompagnateur contrairement à celui de Crevant à Pouligny Saint Martin où un adulte est présent sur tous les trajets le jeudi et le vendredi et la moitié des trajets le lundi et le mardi.

Mme Le Maire de Pouligny Notre Dame précise que la question de mettre un accompagnateur a été étudiée, mais que la commune ne voit pas comment réaliser cette création de poste. Les parents d'élèves suggèrent de rappeler dans un premier temps les familles à leur responsabilité en intervenant auprès de leurs enfants. Il est redit que tout comportement inadapté peut entraîner le retrait de la carte de transport et le coordinateur indique que dans le cas d'une famille, un avertissement a déjà été donné. La question restera à suivre.

Le nombre important d'enfants pour le déjeuner pose aussi quelques problèmes à la

cantine de Crevant.

– Mise en place des temps pédagogiques spécifiques.

Les enseignantes de Pouligny Notre Dame ont mis en place un temps de décloisonnement qui permet de partager la classe de CM1 – CM2 en 2 groupes de travail les après-midis pendant la sieste des petits.

A Crevant, une personne Emploi de Vie Scolaire peut être appelée à aider les enseignants dans les classes sous leur conduite.

A Crevant également, pour la classe de cp / ce1 un enseignant (M Mével) prend en charge la classe de M Aucante le mardi afin de le décharger pour la coordination du RPI.

3) Action pour les élèves en difficulté ou manifestant des besoins particuliers.

RASED :

Pour aider les enseignants du RPI, un Réseau d'Aide Spécialisé aux Élèves en Difficulté (RASED) composé d'enseignants spécialisés peut intervenir. Les enseignants des classes, après information et accord des familles ont signalés les enfants susceptibles de bénéficier d'une intervention. Le psychologue scolaire, inclut dans le RASED, intervient dans toute procédure de maintien ou de passage anticipé. L'action du RASED est présentée dans une plaquette qui est distribuée aux membres du Conseil. Il est décidé de la communiquer à l'ensemble des familles.

Autres démarches d'aide :

Il existe des aides pendant le temps scolaire (comme avec le RASED) et hors temps scolaire. Pour tous les enfants qui ont des besoins particuliers, un PPRE (Projet Personnalisé de Réussite Éducative) est mis en place avec la famille et fait le point sur l'ensemble des aides ou des adaptations. Pour toutes les aides extérieures (CMPP, CAMSEP, orthophonie, ...) il est rappelé que ce sont les familles qui doivent contacter les différentes structures et solliciter des prises en charge.

4) Point sur les actions pédagogiques inscrites au projet d'école.

Par rapport au premier objectif du projet d'école (Améliorer les connaissances culturelles proches et générales.), des actions culturelles sont mises en place :

- Chaque cycle bénéficiera d'une sortie au théâtre de La Châtre. La 1ère a déjà eu lieu pour le cycle 3 le 19 octobre.
- L'inscription des classes de cycle 2 et de cycle 3 à l'action école et cinéma : Trois projections dans l'année autour de films sélectionnés et accompagnés de supports éducatifs. Les projections se déroulent au cinéma d'Aigurande et la première séance a déjà eu lieu.
- L'action ciné-maternelle, adaptée au cycle 1, s'appuiera sur deux séances à La Châtre avec des films adaptés.
- L'action Escapages des bibliothécaires de l'Indre est reconduite cette année. (Présentation de quatre livres avec activités liées à leur exploitation, puis vote des enfants).

D'autres actions ou sorties se sont inscrites directement dans le cadre des programmes :

- Les interventions multimédias sur les sciences (L'énergie) pour le cycle 3 et en découverte du monde (Le corps humain) pour les cycles 1 et 2 ont eu lieu le 23 septembre à Pouligny Notre Dame.
- Les enfants de la MS au CE1 ont bénéficié d'une action de sensibilisation sur le thème des accidents domestiques organisée par la Conseillère pédagogique en EPS à La Châtre.
- Pour le spectacle de Noël offert aux enfants, une conteuse viendra et présentera ses vieilles, ce qui fera un lien avec l'action en sciences sur le thème de la musique pour les classes concernées.

- D'autres actions s'inscriront pour la suite de l'année : Les rencontres de sport(s) collectif(s) qui constituent un point fort pour motiver les enfants, les rencontres d'endurance et omnisports qui permettent aux enfants de mesurer leurs performances sportives.

5) Vote du règlement intérieur et rappel de la mise en place du protocole de sécurité.

Le règlement intérieur précédemment adopté est lu au Conseil d'école. Suite aux remarques sur les problèmes de comportement dans les transports (cf point 2 du compte-rendu) l'article 4 (Transports scolaires et Cantine) est modifié : « (...) le retrait de la carte de car peut-être envisagé(...) », est remplacé par «(...) le retrait de la carte de car est envisagé(...) », de même, dans cet article est rajouté : « Toute allergie alimentaire avérée doit être signalée ». Est rajouté dans l'article 6 (Hygiène et santé) « La prise de médicaments (...) est interdite (...) et ou du protocole de prise de médicaments. (...) »

Le nouveau règlement incluant les modifications est adopté à l'unanimité des voies.

Voir nouveaux règlement en annexe.

Il est rappelé qu'un protocole de sécurité a été mis en place et qu'il convient de rappeler qu'il est indispensable pour les familles de confirmer auprès des écoles, en la signalant, toute absence dans la matinée.

6) Débat national sur les rythmes scolaires.

A la demande de Madame l'Inspecteur d'Académie, le Conseil d'école est consulté sur la question des rythmes scolaires et est informé de la tenue d'une procédure nationale et publique ouverte par le ministère sur cette question.

Voir contenu des échanges dans la fiche annexe.

Il est décidé, de même, d'informer de l'existence de cette consultation l'ensemble des familles du RPI.

7) Informations diverses sur les temps forts du RPI.

- Fête de Noël :

Elle aura lieu le 17 décembre. Sur le même principe que les autres années, les élèves seront regroupés à Pouligny Notre Dame pour assister a un spectacle financé par les coopératives scolaires. Le choix des enseignants s'est porté sur une proposition d'une conteuse berrichonne, Corinne Duchêne, qui s'accompagne d'une vielle et qui initie les enfants aux danses traditionnelles. A midi les élèves seront regroupés pour le repas. Le soir, hors temps scolaires, les familles seront invitées à 18h00 pour le marché de Noël et le représentation des enfants (chants) suivie par le traditionnel père-noël. Il est rappelé que le RPI finance l'achat d'un livre par enfant scolarisé pour un budget de 10 € par élève.

- Loto :

La date du loto du RPI est fixée au samedi 12 février. Une réunion préparatoire pour organiser le loto est fixée au mardi 30 novembre à 18h00 à Crevant.

- Information sur les coopératives scolaires :

Les écoles fonctionnent avec 3 coopératives scolaires.

Dans l'idéal, pour respecter la réglementation de ce type de structures il faudrait solliciter les familles une seule fois dans l'année pour un don relevant d'un acte volontaire de soutien. Les enseignants indiquent qu'ils ont, pour cette année encore,

gardé le principe de solliciter les familles ponctuellement à chaque action en indiquant un montant permettant de soutenir la coopérative et ont rappelé qu'en aucun cas la non-participation des familles conditionnait le fait d'exclure des enfants et que le caractère volontaire des participation avait été rappelé. L'avis des parents d'élèves présents au Conseil étant sollicité, ceux-ci expriment le fait de garder le système actuel.

D'autre part les enseignants informent qu'ils ont entamé une réflexion sur la nature des opérations financières et décidé pour cette année d'arrêter la vente de calendriers et de ne proposer qu'une seule série de photos pour l'année. D'autres pistes de financement, hormis le loto, sont à réfléchir permettant, par exemple, de ne pas multiplier les sollicitations en fin d'année civile. Par exemple une tombola (ou souscription) en fin d'année scolaire.

A l'issue de ces derniers échanges, la date du prochain Conseil d'école est fixée au Mardi 8 mars – 18h00 à Pouligny Saint Martin.

Comme il est d'usage, le Conseil s'est achevé à 20h00 par un pot amical offert par la coopérative de Crevant.

Compte-rendu rédigé par le coordinateur.

Didier Aucante